

## ADMINISTRATION CANTONALE DES IMPÔTS

Route de Berne 46 1014 Lausanne

Lausanne, le 8 octobre 2019

## EXONERATION POUR BUTS D'UTILITE PUBLIQUE

## ATTESTATION

délivrée à l'association "Société vaudoise d'Utilité Publique", avec siège dans le canton de Vaud, qui, selon ses statuts, a pour but:

- « d'améliorer la vie de toute la population vaudoise en stimulant l'innovation sociale et en soutenant le travail de terrain de ses membres et ce dans les limites:
  - des activités communes reconnues par l'assemblée générale et planifiées dans le cadre de ses ressources financières.
  - des mandats qui peuvent lui être confiés par une ou plusieurs institutions membres sous forme conventionnelle clairement définie. »

Par décision de ce jour, l'Administration cantonale des impôts a reconnu que l'association précitée poursuit une activité qui peut être considérée comme d'utilité publique au sens des articles 56, lettre g, de la Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct du 14 décembre 1990 et 90, alinéa 1, lettre g, de la Loi cantonale sur les impôts directs cantonaux du 4 juillet 2000.

Administration cantonale des impôts
Division de la taxation
Affaires fiscales-exonérations

Patrick Grandjean

Le responsable

Responsable

Section GI